



Alexandre Peragallo

le précurseur de l'entomologie monégasque

L'entomologie a connu un essor considérable durant le XIXe siècle, avec la création de nombreuses sociétés savantes en Europe. En France, la Société entomologique de France, créée en 1832, réunit des amateurs aisés et passionnés. En 1860, l'annexion à la France du Comté de Nice leur ouvre un nouveau terrain d'exploration d'une richesse exceptionnelle.



Alexandre Peragallo en 1862
Archives de la Société Entomologique de France

Un fonctionnaire des contributions indirectes, **Alexandre Peragallo**, nommé à Nice avec la nouvelle administration, profitera de ses fonctions pour effectuer le premier inventaire systématique des Coléoptères des Alpes-Maritimes, qu'il publiera en 1879. Dans cet ouvrage, il cite explicitement **une cinquantaine d'espèces de la Principauté de Monaco**.

Il m'a semblé que cet exposé ingrat, minutieux et tout de conscience était presque un devoir pour celui des membres de la Société entomologique de France qui a été appelé à visiter si souvent les sites les plus reculés du nouveau territoire.

Alexandre Peragallo

Les Insectes Coléoptères du Département des Alpes-Maritimes, Nice, 1879

Alexandre Barthélemy Hypolite (sic) Peragallo est né le 3 avril 1822 dans une famille de fonctionnaires dévoués au service de l'Etat, en dépit des vicissitudes de l'Histoire : son père Marie Alexandre était directeur des contributions indirectes, comme l'était son grand-père maternel. Sa grand-mère maternelle était une cousine germaine du mathématicien et ingénieur Gaspard Monge, fondateur de l'Ecole Polytechnique.

Entré à son tour dans l'administration des contributions indirectes, Peragallo commence sa carrière en Bourgogne, où il chasse ses premiers coléoptères. Nommé à Nice en juin 1860, il obtient un prix en 1863 pour ses travaux sur les lucioles. Promu directeur à Aurillac en 1866, il revient à Nice en 1875 où il terminera sa carrière. Après son catalogue, il publie une étude sur les insectes nuisibles à l'agriculture en deux volumes : le premier, consacré à l'olivier, paraît en 1882, le second, traitant des autres arbres fruitiers, en 1885. Cet ouvrage lui vaudra le prix Dollfus de la Société entomologique de France. Il décède en Bretagne le 30 juillet 1904. Les travaux de ses fils Hippolyte et Maurice sur les **Diatomées** font encore autorité.

■ Les découvertes de Peragallo

Peragallo avait coutume de communiquer ses captures à des entomologistes plus chevronnés comme Perris, Reiche, Chevrolat, Desbrochers des Loges. Dès 1863, Chevrolat publie pas moins de six espèces nouvelles trouvées par Peragallo dans les Alpes-Maritimes. Une seule d'entre elles est encore considérée comme **valide** aujourd'hui, le petit **charançon** *Acalles peragalloi*, appelé de nos jours *Echinodera peragalloi* (Chevrolat, 1863), qui vit toujours sur le Rocher de Monaco! Mais c'est sur la plage de Roquebrune-Cap-Martin, en juillet 1865, que Peragallo fait sa plus belle découverte, que Perris décrit sous le nom d'*Atelestus peragallonis*, aujourd'hui dénommé *Brachemys peragalloi* (Perris, 1866). Hélas, ce remarquable insecte, localisé sur les plages de galets des Alpes-Maritimes et de Ligurie, semble avoir disparu de nos jours.



Echinodera peragalloi



Brachemys peragalloi

Descriptions d'insectes nouveaux. 187
7. ATELESTUS PERAGALLONIS.
Niger, albido subtilissime pubescens, antennae rubro-testacea, exceptis articulo primo basi aut supra brunneo, articuloque aliquot intermediis et extremi brunneo-nigricis. Caput (terminans) nigrum, subnitidum, epistoma rubro-testaceo, fronte plana, obsolete inter oculos bifoveolata; (maxilla) latus, omnino rubro-testaceo, exceptis palpis et oculis nigris; frontis inter oculos profunde arcuata excavata et inter antennas longitudinaliter bifoveolata (utriusque). Prothorax nitidus, rubro-testaceo, subtilissime et remote punctulatus, latitudine summa vix brevior, antice retundatus, dein basin versus fortiter angustatus, basi late emarginatus et depressus, aut ante scutellum foveolatus. Scutellum nigrum, retundatum. Elytra fortiter punctulata, parum nitida, prothorace usque longiora, albido-maculo breviora, nigro-carulea, macula fere basali, retundata, alba. Pedes rubro-testacei, femoribus tibisque posticis, basi exceptis, nigris. — Long. 2 1/2 mill., ♂; « 3 1/2 mill., ♀.
Ce délicieux petit animal a été pris en grand nombre par M. Peragallo; je le publie à sa demande et je me fais un plaisir de le dédier à l'habile observateur et à l'élégant écrivain des mœurs des Lucioles. Il est commun au mois d'août dans la petite baie du cap Martin, près de Menton, et sur les indications de M. Peragallo il a été pris à Nice, plage de Carros, par M. Granvilliers. Il est, comme son congénère, aptère et d'une désespérante agilité; mais un bon moyen de le prendre, m'écrivit M. Peragallo, c'est de jeter de l'eau de mer sur les galets: l'*Atelestus* vient alors au jour, et sa course étant moins rapide sur les cailloux mouillés, il est plus facile de s'en emparer.



Parabathyscia peragalloi

Enfin un unique exemplaire d'un petit coléoptère aveugle, qu'il a trouvé à Menton, sera décrit après sa mort: *Parabathyscia peragalloi* Jeannel, 1911.

Depuis Linné (1758), les espèces vivantes sont désignées par un **binôme** latin: un nom de **genre** suivi d'un nom d'**espèce**. Pour qu'un nom d'espèce soit reconnu valide, il faut qu'il soit accompagné d'une description – en latin à l'origine – et publié dans un ouvrage, livre ou revue “constituant une référence publique et permanente”. Si l'espèce a déjà été décrite sous un autre nom, ce dernier est prioritaire, et le nom publié postérieurement est un synonyme, qui ne peut plus être utilisé. Ainsi la *Chrysomela pelagica*, trouvée par Peragallo et décrite par Chevrolat en 1863 a été reconnue identique à la *Chrysomela obscurella* décrite par l'entomologiste allemand Suffrian en 1851. Cette espèce s'appelle donc maintenant *Chrysolina obscurella* (Suffrian, 1851): les parenthèses autour du nom de l'auteur indiquent qu'elle a été placée depuis dans un autre genre.



Chrysolina obscurella

Ce n'est qu'en 1889 que le premier Congrès International de Zoologie a commencé à fixer des règles strictes de nomenclature; celles-ci sont aujourd'hui définies par le **Code International de Nomenclature Zoologique**: ainsi, le changement de *peragallonis* en *peragalloi*, injustifié mais en usage depuis 1890, est désormais validé par l'article 33.2.3.1 de ce Code!

